



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Accord-cadre à bons de commande

Mission d'assistance technique à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif

Réf. : 2024RTS06PE

Date et heure limites de réception des offres :

6 mai 2024 à 17h00

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

3, Place de la Manufacture - CS 69

F-74152 RUMILLY Cedex

1. Objet de la consultation et procédure

La présente consultation porte sur **une mission d'assistance technique à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.**

Elle est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique.

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande conformément aux articles L.2125-1 1°, R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire.

Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats arrivés en tête du classement, sous réserve d'un nombre suffisant de candidat.

Le dossier de consultation est librement, gratuitement et exclusivement téléchargeable sur www.mp74.fr.

Aucun dossier de consultation papier ne sera remis aux candidats.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les candidats ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune information ou précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Caractéristiques du marché public

2.1 Allotissement

Le marché public n'est pas alloti.

2.3 Durée du marché public

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 6 mois à compter de sa notification.

Il est reconductible 1 fois de manière tacite pour une durée de 6 mois. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, est de 1 an.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée à début juin 2024.

2.4 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est fixé au siège administratif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie à RUMILLY (74150).

2.5 Montants de l'accord-cadre à bons de commande

Montant maximum pour la période initiale (6 mois)	Montant maximum pour la période de reconduction (6 mois)	Montant maximum sur la durée maximale du marché (1 an)
75 000 € HT	75 000 € HT	150 000 € HT

2.6 Montants estimatifs de l'accord-cadre à bons de commande

Montant estimatif pour la période initiale (6 mois)	Montant estimatif pour la période de reconduction (6 mois)	Montant estimatif sur la durée maximale du marché (1 an)
70 000 € HT	70 000 € HT	140 000 € HT

3. Variantes

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

4. Présentation de la candidature et de l'offre

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

Les offres des soumissionnaires seront exprimées en EURO.

- Cas des groupements : en cas de groupement conjoint d'opérateurs économiques, **le mandataire devra être solidaire**. Dans le cas contraire, le groupement pressenti pour le marché se verra imposer la transformation de la qualité du mandataire au moment de l'attribution de l'accord-cadre.
- Les candidats ne peuvent présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

4.1. Pièces de candidature à remettre :

N.B. : L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents, justificatifs et moyens de preuve définis aux A et B ci-dessous qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

A. Pièces relatives aux conditions de participation

1. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent ;
2. Formulaire DC2 complété ou, à défaut, un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats avec notamment le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices ;
3. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
4. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME) complété en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

A cet effet, il est préconisé pour les candidats d'utiliser le « Service DUME » proposé par le profil d'acheteur www.mp74.fr. Ce service offre à l'acheteur la possibilité d'obtenir directement les attestations fiscales et sociales du soumissionnaire sans devoir les exiger auprès de celui-ci.

B. Pièces justifiant l'absence de motifs d'exclusion (documents facultatifs au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire)

1. L'attestation de régularité fiscale au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de ladite attestation ;
2. Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance) ;
3. Tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat le cas échéant ;
4. La liste nominative des salariés étrangers conformément à l'article D.8254-2 du Code du travail ;
5. Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
6. Une attestation d'assurance pour les risques professionnels. Document à remettre dans les 15 jours suivant la notification du marché et, en tout état de cause, avant tout début d'exécution des prestations.

4.2. Pièces de l'offre à remettre :

1. Le **document unique valant Acte d'engagement et Cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP)** dûment complété ;
2. Le **Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** complété ;
3. Le **Détail Quantitatif Estimatif (DQE)** complété ;
4. Une **Note méthodologique** présentant :
 - L'organisation et la méthodologie proposées pour l'exécution des prestations ;
 - Les moyens humains mis en œuvre pour assurer la mission ;
 - Les mesures prises pour rationaliser l'exécution environnementale des prestations en matière de déplacements, de production et de gestion des déchets liés aux livrables, ainsi que pour les usages numériques afférents.

5. Remise des offres - Dématérialisation

Les plis devront être adressés par voie électronique et remis avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde, à l'adresse suivante : <http://www.mp74.fr>.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La signature des documents par un certificat de signature électronique est facultative. Si tel est le cas, le soumissionnaire doit utiliser une catégorie de certificats électroniques conforme au Règlement européen n°910/2014/UE du 23 juillet 2014 « eIDAS », à savoir une signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3) ou une signature électronique qualifiée (niveau 4).

Toutefois, les soumissionnaires sont autorisés à signer électroniquement les documents du marché public au moyen d'un certificat conforme au Référentiel général de sécurité (RGS) de niveau (***) en cours de validité.

Dans tous les cas, les formats de signature électronique autorisés sont les suivants : XAdES, CAdES ou PAdES.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE) ou dans des formats répandus (.pdf, .rtf, .doc, docx ou .xls ou .ppt, .odt, .ods, .odp ou .odg ; pour les images :.bmp, .jpg, .gif, png). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format, elles devront être transmises en format pdf.

Les noms de fichiers doivent ne pas excéder 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

La taille totale du pli électronique, tous fichiers confondus n'est pas limitée. Toutefois, il est recommandé aux candidats de ne pas dépasser une taille de 500 Mo. Dans le cas contraire, il appartient au candidat de se mettre en relation avec l'assistance AWS (prestataire du profil d'acheteur) au minimum 48 heures avant le dépôt du pli électronique.

En tout état de cause, le candidat prend les mesures nécessaires pour s'assurer que le « proxy » de son réseau l'autorise à exporter des fichiers sans limite de taille.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires sont autorisés, en parallèle de leur offre électronique, à remettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-ROM, Clé USB ou tout autre support matériel équivalent). Cette dernière devra être déposée avant la date et l'heure limites de remise des offres précitée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
3, Place de la Manufacture - CS 69
74152 RUMILLY Cedex

A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture du siège de la Communauté de Communes sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'enveloppe papier ou électronique contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention **« Copie de sauvegarde » ainsi que le libellé de la consultation.**

Les soumissionnaires sont également autorisés à remettre une copie de sauvegarde par voie électronique par le biais de l'outil dématérialisé de leur choix. Au préalable, le candidat est tenu de s'assurer que l'outil utilisé est conforme aux conditions techniques de remise de la copie de sauvegarde électronique telles qu'imposées par l'annexe 8 du Code de la commande publique. A cet effet, la plateforme utilisée doit notamment (listing non exhaustif) permettre l'horodatage de la copie, l'identification de l'acheteur et du candidat, ainsi que la garantie de l'intégrité des données et documents déposés. Elle doit comporter en outre une fonction permettant l'envoi d'un accusé de réception à l'acheteur et au candidat.

En tout état de cause, la copie de sauvegarde électronique devra faire l'objet d'un dépôt avant la date et l'heure limites de remise des offres prévues pour la présente consultation.

Compléments d'information et précisions à la demande de l'acheteur

Les soumissionnaires sont tenus de répondre par voie électronique aux demandes de compléments d'information et de précisions effectuées sous format dématérialisé par l'acheteur. Dans ce cas, la réponse devra être transmise par le biais du support électronique utilisé par l'acheteur (généralement le profil d'acheteur).

6. Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et sur leurs capacités financière, économique, professionnelle et technique à réaliser les prestations. Ces dernières seront appréciées au vu du dossier remis par le candidat relatif à ses moyens et compétences.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

Critères de jugement des offres	Pondération (en %)
Prix de l'offre	60 %
Qualité des prestations	40 %
Sous-critères de la qualité des prestations :	Sous-pondération de la qualité des prestations (en % de la pondération totale)
➤ Organisation et méthodologie proposées pour l'exécution des prestations	20 %
➤ Moyens humains mis en œuvre pour assurer la mission	15 %
➤ Mesures prises pour rationaliser l'exécution environnementale des prestations en matière de déplacements, de production et de gestion des déchets liés aux livrables, ainsi que pour les usages numériques afférents	5 %

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 et R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. Renseignements complémentaires

Les candidats devront transmettre leurs demandes exclusivement par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dont l'adresse est la suivante : <http://www.mp74.fr>.